



2000

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

—

Le vingt quatre mars 2000 à 20 h 30, les membres de l'Association Syndicale Libre Générale du Domaine du Parc (ASLGDP) se sont réunis en assemblée générale ordinaire, à Noisy-le-Roi, salle Jules Verne.

En entrant en séance, chaque membre de l'association syndicale remet un bulletin de présence, et éventuellement des pouvoirs signés, pour permettre les opérations de pointage.

Lorsque le nombre des membres présents ou représentés atteint 314 le président déclare l'assemblée générale ordinaire valablement constituée puisque ce nombre est supérieur à la moitié du nombre total des membres de l'ASLGDP. Cette assemblée peut donc prendre toute décision, sous condition de respecter les règles de majorité.

Conformément aux statuts l'assemblée :

- nomme deux secrétaires de séance messieurs Jean-Luc Poulain et Olivier Roy,
- décide de voter à main levée.

Le président, Jean-Marie Sudriez, s'adresse aux membres de l'association pour les remercier d'être venus si nombreux et de montrer par leur participation l'intérêt qu'ils portent au Domaine du Parc et à l'ASLGDP.

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres en rappelant que tout propriétaire de l'un des lots divis de l'ensemble immobilier fait obligatoirement partie de l'association.

L'ASLGDP comprend les 504 propriétaires du Domaine du Parc. Elle est régie par une loi du 21 juin 1865. Elle est administrée par un syndicat de 6 à 12 membres élus par l'assemblée générale et travaillant en tant que bénévole.

Jean-Claude Nicou explique le déroulement de la séance avec pour la première fois une sono qui ne l'a pas trahi au bout de quelques minutes comme les années précédentes. Il précise l'ordre du jour qui n'est autre que celui communiqué à tous les membres de l'association au moyen de la convocation.

POINT N°1 : RAPPORT MORAL ET APPROBATION DES ACTIONS MENEES EN 1999

Le président fait la lecture du rapport moral et en réponse aux questions il fait les commentaires suivants :

- à propos du train d'après le maire de Noisy le Roi le dossier est définitivement signé par tous les responsables concernés et la mise en service est prévue pour l'été 2003. Par ailleurs la municipalité est d'accord pour qu'une réunion de présentation aux habitants du Parc soit montée au cours du premier semestre 2000.
- à propos des travaux dans l'avenue Buffon dans le but de réduire la vitesse et dans l'avenue Jussieu le syndicat a fait connaître à la mairie les préoccupations des riverains et a suivi l'avancement des dossiers jusqu'à leur appropriation par la municipalité. La tâche du syndicat n'est pas finie mais un premier volet est tourné. Cette démarche est celle que privilégie le syndicat.
- le président souligne enfin que le syndicat est à l'écoute de tous les habitants du Domaine comme cela a été clairement énoncé dans le rapport moral.
- à propos des déjections canines, problème maintes fois relevé, le président s'interroge face à cette absence de civisme de la part de certains. Toutefois en liaison avec la municipalité une solution va être recherchée.
- à propos des véhicules stationnés n'importe où et y compris dans des carrefours où ils masquent la visibilité c'est tout à fait regrettable.

Le point n°1 étant épuisé il est procédé au vote sur la résolution suivante :

Approuvez-vous le rapport moral et les actions menées en 1999 présentés par Jean-Marie Sudriez président de l'ASLGDP ?

Au vu des résultats (313 oui, 1 non) **la résolution est adoptée.**

POINT N°2 : RAPPORT FINANCIER ET APPROBATION DES COMPTES 1999

Le trésorier effectue la présentation et apporte les quelques précisions demandées.

Le point n°2 étant épuisé il est procédé au vote sur la résolution suivante :

Approuvez-vous le rapport financier et les comptes 1999 présentés par Lionel Vaugin trésorier de l'ASLGDP ?

Au vu des résultats (314 oui) **la résolution est adoptée.**

POINT N°3 : QUITUS DONNE AU SYNDICAT POUR L'ANNEE 1999

Ce point ne soulevant aucune question il est procédé au vote sur la résolution suivante :

Donnez-vous quitus au Syndicat de l'ASLGDP pour l'année 1999 ?

Au vu des résultats (313 oui, 1 abstention) **la résolution est adoptée.**



A. S. L. G. D. P.
Association régie par la loi du 21 juin 1865
Siège social : Le Point.Parc
4, avenue Jean de La Bruyère,
78590 NOISY-LE-ROI

Tél. : 01 30 56 75 89
Mél : aslgdp@ddmultimedia.fr
<http://www.ddmultimedia.fr/aslgdp>

POINT N°4 : BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2000

Le trésorier effectue la présentation. En réponse à la question sur le remboursement que l'association peut attendre des assurances suite aux dégâts de la tempête du 26 décembre 1999, il est dit que les déclarations ont été faites et que le traitement du dossier est en cours.

Le point n°4 étant épuisé il est procédé au vote sur la résolution suivante :

Approuvez-vous le budget de fonctionnement 2000, présenté par Lionel Vaugin trésorier de l'ASLGDP, pour un montant de 270 144 F ?

Au vu des résultats (313 oui, 1 abstention) **la résolution est adoptée.**

POINT N°5 : RENOVATION DE L'ENVIRONNEMENT TENNIS

Le responsable tennis effectue la présentation. L'aspect des dégradations volontaires commises par quelques individus est évoqué. Les tennis et leur environnement appartiennent à tous les propriétaires du Parc, ces derniers peuvent s'opposer à tout acte de vandalisme et/ou avertir le syndicat.

Le point n°5 étant épuisé il est procédé au vote sur la résolution suivante :

Approuvez-vous la rénovation de l'environnement des tennis présentée par Henri Evain chargé des tennis, pour un montant de 25 200 F ?

Au vu des résultats (309 oui, 5 non) **la résolution est adoptée.**

POINT N°6 : RESTAURATION DES BORNES DU RESEAU DE TELEVISION

Le responsable de la télévision effectue la présentation qui ne soulève aucune question.

Le point n°6 étant épuisé il est procédé au vote sur la résolution suivante :

Approuvez-vous la restauration des bornes du réseau de télévision présentée par Jean-Marc Chevignon chargé de la télévision, pour un montant de 13 145 F ?

Au vu des résultats (314 oui) la résolution est adoptée.

POINT N°7 : ACQUISITION DE 4 TRANSPONDEURS POUR LE RESEAU DE TELEVISION

Le responsable télévision effectue la présentation et répond à toutes les questions qui sont posées. Il demande aux bonnes volontés et experts en matière de communications d'aider le syndicat pour définir les nouvelles orientations.

Le point n°7 étant épuisé il est procédé au vote sur la résolution suivante :

Approuvez-vous l'acquisition de 4 transpondeurs pour le réseau de télévision présentée par Jean-Marc Chevignon chargé de la télévision, pour un montant de 31 356 F ?

S'agissant de la création d'un nouvel équipement, cette résolution nécessite la majorité absolue, soit 253 voix. Au vu des résultats (283 oui, 5 abstentions, 26 non) **la résolution est adoptée.**



A. S. L. G. D. P.
Association régie par la loi du 21 juin 1865
Siège social : Le Point.Parc
4, avenue Jean de La Bruyère,
78590 NOISY-LE-ROI

Tél. : 01 30 56 75 89
Mél : aslgdp@ddmultimedia.fr
<http://www.ddmultimedia.fr/aslgdp>

POINT N°8 : ACQUISITION D'UN OUTIL INFORMATIQUE

Le chargé d'affaire effectue la présentation. Des précisions sont données sur l'utilisation de l'outil et sur l'application des prescriptions de la commission nationale informatique et liberté (CNIL).

Le point n°8 étant épuisé il est procédé au vote sur la résolution suivante :

Approuvez-vous l'acquisition d'un outil informatique présentée par Jean-Luc Poulain, pour un montant de 25 200 F ?

S'agissant de la création d'un nouvel équipement, cette résolution nécessite la majorité absolue, soit 253 voix. Au vu des résultats (290 oui, 24 non) **la résolution est adoptée.**

POINTS N°9, 10 et 11 : SECURITE

Olivier Roy responsable de la commission cadre de vie rappelle l'opération lancée début 2000 concernant la sécurité individuelle basée sur de la télésurveillance puis propose 3 projets concernant la sécurité collective basée sur un gardiennage assuré par des rondes de vigiles. Une discussion s'instaure sur l'efficacité de ce type de protection.

La discussion étant terminée il est procédé aux votes suivants :

Approuvez-vous le projet n° 1 sur le gardiennage du Parc représentant une charge de 1.280,99 F par maison et par an ?

S'agissant de la création d'un nouveau service, cette résolution nécessite la majorité absolue, soit 253 voix. Au vu des résultats (6 oui, 1 abstention, 307 non) **la résolution est rejetée.**

Approuvez-vous le projet n° 2 sur le gardiennage du Parc représentant une charge de 981,16 F par maison et par an ?

S'agissant de la création d'un nouveau service, cette résolution nécessite la majorité absolue, soit 253 voix. Au vu des résultats (7 oui, 307 non) **la résolution est rejetée.**

Approuvez-vous le projet n° 3 sur le gardiennage du Parc représentant une charge de 672,77 F par maison et par an ?

S'agissant de la création d'un nouveau service, cette résolution nécessite la majorité absolue, soit 253 voix. Au vu des résultats (2 oui, 312 non) **la résolution est rejetée.**

POINT N°12 : AMENAGEMENT DE COMBLES DEMANDE PAR M. HERANDE

Monsieur Jean-Marc Hérande n'ayant pas obtenu l'accord écrit d'un de ses voisins immédiats pour l'aménagement des combles de sa maison sise au n°1 allée Sisley 78 590 Noisy le Roi a saisi l'assemblée générale pour en solliciter l'accord.

Le président soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Donnez-vous à monsieur Hérande votre accord pour l'aménagement des combles de sa maison, conformément au dossier présenté, sous réserve de l'autorisation de l'autorité administrative ?

Au vu des résultats (314 oui) **la résolution est adoptée.**



A. S. L. G. D. P.
Association régie par la loi du 21 juin 1865
Siège social : Le Point.Parc
4, avenue Jean de La Bruyère,
78590 NOISY-LE-ROI

Tél. : 01 30 56 75 89
Mél : aslgdp@ddmultimedia.fr
<http://www.ddmultimedia.fr/aslgdp>

POINT N°13 : ELECTION DU SYNDICAT DE L'ASLGDP

Le président demande, à tous ceux qui veulent porter les idées de l'Assemblée et du Parc et qui peuvent consacrer une partie de leur temps à l'association, de bien vouloir se présenter.

Douze candidats sont élus ou réélus à l'unanimité pour constituer le syndicat : messieurs Devergies, Chevignon, Eyssautier, Jaillon, Lévêque, Mélique, Nicou, Péchiné, Poulain, Roy, Sudriez, Vaugin.

Des volontaires proposent d'élaborer en liaison avec le syndicat un projet d'aménagement d'espace de jeux pour les enfants. Il s'agit de mesdames Bosdonnat et Schwob et de messieurs Borot et Frène.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune nouvelle question n'étant posée le président déclare l'assemblée générale terminée et remercie l'assistance de l'excellente tenue de la réunion.

**Le Président de l'ASLGDP
Jean-Marie SUDRIEZ**

INFORMATIONS HORS REUNION

Vu les décisions prises par l'assemblée le montant total de **la cotisation pour l'an 2000 est de 586 F par maison.**

Ce montant comprend la réduction de 138 F découlant de la reprise de provisions 99.

La composition du nouveau syndicat est donnée en pièce jointe.



A. S. L. G. D. P.

Association régie par la loi du 21 juin 1865

Siège social : Le Point.Parc

4, avenue Jean de La Bruyère,

78590 NOISY-LE-ROI

Tél. : 01 30 56 75 89

Mél : aslgdp@ddmultimedia.fr

<http://www.ddmultimedia.fr/aslgdp>

COMPOSITION DU SYNDICAT 2000 DE L'ASLGDP

SUDRIEZ Jean Marie	Président
VAUGIN Lionel	Trésorier - Vice président
DEVERGIES Patrick	Secrétaire général
CHEVIGNON Jean Marc	Fichier propriétaires / Notaires
EYSSAUTIER Michel	Espaces verts - Fichier entreprises
JAILLON Dominique	Tennis
LEVEQUE Daniel	Cadre de vie
MELIQUE Jean Marc	Urbanisme
NICOU Jean Claude	Communication
PECHINE Philippe	Télévision
POULAIN Jean Luc	Cahier des charges
ROY Olivier	Cadre de vie

Commission mandatée pour établir un projet d'aménagement d'une "zone enfants",
en liaison avec le syndicat: Mmes Bosdonnat, Schwob, Mrs Borot, Frène.



A. S. L. G. D. P.

Association régie par la loi du 21 juin 1865
Siège social : Le Point.Parc
4, avenue Jean de La Bruyère,
78590 NOISY-LE-ROI

Tél. : 01 30 56 75 89
Mél : aslgdp@ddmultimedia.fr
<http://www.ddmultimedia.fr/aslgdp>